



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20230228-2023_030-DE

S²LOW

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-030

Séance du 28 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	13
Contre	0
Absentions	1

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, Mme RICHIER Delphine, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

Procurations :

M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à M. LEBRUN Sébastien

Absents excusés :

M. PINERO Pierre

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

Date de convocation

23/02/2023

Date d'affichage

23/02/2023

AMÉNAGEMENT D'UN SKATE-PARK ET D'UNE AIRE CROSS-TRAINING

Le Maire expose le souhait d'installer de nouvelles infrastructures sportives sur le site multisports de la commune afin de créer un véritable espace sportif adapté à tous les publics.

Sur ce site sont déjà existants, le terrain de football, le city-stade, le terrain de tennis et à proximité, le gymnase.

La création d'un skate-park et d'un terrain cross-training est l'occasion d'enrichir davantage l'offre sportive de la commune, de diversifier les pratiques sportives et d'assurer une mixité d'usage au sein d'un même espace.

Considérant que ces équipements sont prévus en extérieur et en accès libre, ces derniers peuvent également servir aux associations et établissements scolaires sur des créneaux qui peuvent leur être réservés et formalisés par une convention.

Considérant les devis établis pour l'aménagement de ces nouveaux équipements sportifs :

- Dallage	19 964.46 € HT
- Skate-park	47 630.00 € HT
- Agrès	18 016.80 € HT

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Financeurs	Contribution attendue	Part
Agence nationale des Sports Plan 5000 terrains de sports	42 805.63 €	50 %
Conseil Départemental des Hautes-Alpes	25 683.38 €	30 %
Autofinancement	17 122.25 €	20 %
Total	85 611.26 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, M. WOSINSKI André Michel s'abstenant

- Sollicite la réalisation du projet d'aménagement d'un skate-park et d'une aire cross-training sur le site multisports
- Valide le financement de cette opération
- Autorise le Maire à demander les subventions auprès des entités susceptibles de co-financer ce projet

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,



Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,



Adrien GAUTIER